

77730 COMMUNE DE CITRY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 6 MAI 2021

Date de convocation : 29/04/2021

Date d'affichage : 29/04/2021

Nombre de conseillers : En exercice : 15 nombre de présents : 13 nombre de suffrages exprimés : 14

L'an deux mille vingt et un, le six mai à 19 heures 30,

Les membres du Conseil Municipal de la commune de CITRY se sont réunis dans la salle polyvalente en raison des nouvelles dispositions contre la lutte du covid 19, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, en application des articles, L.2121-7 et L.2121-8 du code général des collectivités territoriales.

Membres présents : M. Thierry FLEISCHMAN Maire, M. Jacques COLLET 1^{er} adjoint, M. Philippe FEBVRE 3^{ème} adjoint Mme Estelle BESSAC 4^{ème} adjointe, Mme Julie POIREE, Mme Angélique BELIN, Mme Noëlle TOUR, Mme Corinne RITZENTHALER, M. Miguel LEBLANC, M. Constant DAMASCENE, M. Florian BRAYER M. Jérôme POMME, Mme Rosanne TAILLEPIERRE conseillers municipaux.

Membres excusés : Mme Laurette DECAMPENAIRE 2^{ème} adjointe donne procuration à Mme Julie POIREE.

Membre non excusé : M. Benoît PIRIOU.

Secrétaire de séance : Mme Julie POIREE conseillère élue à l'unanimité.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 avril 2021.

Le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal ayant été remis aux membres du conseil est soumis au vote des conseillers qui l'adoptent à l'unanimité.

M. le maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

DELIBERATION 16 DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le vote du budget 2021 de la commune le 8 avril 2021 ;

Vu les crédits disponibles en section d'investissement chapitre 21- « Immobilisation corporelles » ;

Vu le manque de crédit en section d'investissement au chapitre 20- « Immobilisation incorporelles » ;

Considérant le rejet de la Trésorerie de Coulommiers du mandat 152 au compte 21534 ;

M. le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Afin de payer le solde des travaux d'enfouissement du réseau basse tension et communication électronique de la rue du Plessier au SDESM, il est nécessaire de faire un virement de crédit en dépenses d'investissement comme suit :

Crédit à réduire en dépenses					
SENS	SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	MONTANT
Dépense	Investissement	21	21534	Réseaux d'électrification	- 23 600 €
Total					-23 600 €
Crédit à ouvrir en dépenses					
SENS	SECTION	CHAPITRE	ARTICLE	OBJET	MONTANT
Dépense	Investissement	20	2041582	Bâtiments et installations	+ 23 000 €

77730 COMMUNE DE CITRY

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 MAI 2021**

<i>Dépense</i>	<i>Investissement</i>	20	2042	<i>Subvention d'équipement aux personnes de droit privé</i>	+ 600 €
<i>Total</i>					+ 23 600 €

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Vote :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

INFORMATIONS :

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Aliénation du chemin rural dit de Fontaine d'Ain au Plessier, commune de CITRY (77730)

L'enquête publique aura lieu du lundi 31 mai 2021 au lundi 14 juin 2021 inclus.

LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Les élections se tiendront simultanément les 20 et 27 juin 2021. M. le maire propose des permanences aux conseillers municipaux pour tenir les bureaux de vote. Ceux-ci répondent favorablement, M. le Maire les remercie.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

La séance est levée à 20 heures 00.

Le présent Extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution de l'article 56 de la loi du 05 avril 1984.

Fait en Mairie

Le 7 mai 2021

Le Maire,

T. FLEISCHMAN

